

## Compte rendu de la séance du 2 février 2018

**Présents :** M. BONNET Bernard, Mme BRUNON Hélène, M. BAREL Thierry, M. FAVERJON Philippe, M. PERRIN David, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme RODRIGUEZ Frédérique, , Mme BARD-SAMUEL Ingrid, Mme MOLLARET Françoise, , Mme MERLE Anne-Marie, Mme PELLISSIER Elisabeth, M. PATOUILLARD Cédric. M. MAYET Iwan, M. GUYON Thierry

**Excusé :** M. MOUSSU Stéphane, Mme LE GALL Martine, Mme FAURE Murielle, M. REYMONDON Frédéric.

**Secrétaire de la séance :** Monsieur Iwan MAYET.

Monsieur le Maire ouvre la séance en s'excusant pour l'annulation du conseil prévu initialement le 26 janvier annulé pour cause d'intempérie (neige).

### Délibérations du conseil:

#### Approbation plan de financement et demande de subvention requalification du centre bourg ( DE 2018 001)

Monsieur le Maire évoque le projet de requalification du centre bourg. Suite à l'avancement de ce dossier et la production d'un avant-projet, il apparaît nécessaire de modifier la délibération n° DE\_2017\_068. Il rappelle que l'objet central de l'étude est de traiter l'îlot dont la commune est devenue propriétaire au fil du temps en créant un espace public type placette où pourrait être délocalisé le marché dominical. Une liaison douce avec les services publics (école, mairie, gymnase, micro-crèche...) serait créée et végétalisée. Des zones de stationnement spécifiques (minute ou durable) seront créées. Les 3 secteurs concernés représentent un montant total de travaux estimatif de 554 522,47 euros HT auquel il faut ajouter une partie des acquisitions immobilières pour 104 514,51 euros, soit un montant total HT de 659 039,38 euros. Il propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		%
Travaux	554 522	Conseil Général	131 808 €	20
Acquisitions immo	104 518	DETR	195 424 €	29,6
		Conseil Régional	200 000 €	30,4
		autofinancement	131 808 €	20
<b>TOTAL HT</b>	<b>659 040</b>		<b>659 040 €</b>	<b>100</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement proposé et les demandes de subventions auprès des différents partenaires.

#### Modification délibération n°DE 2017 055 Acquisition terrain à 3f Immobilière Rhône-Alpes ( DE 2018 002)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE\_2017\_055 concernant l'acquisition d'un terrain situé en dessous de l'immeuble "des sœurs" à Immobilière Rhône-Alpes permettant la maîtrise du foncier dans ce secteur directement concerné par le projet de requalification du centre-bourg.

La délibération initiale incluait la nef dans le projet d'acquisition ; il s'avère finalement que cette dernière n'est pas indispensable à la vue des propositions d'aménagement.

Il s'agit donc de la parcelle section B n°283 pour une surface de 605 m<sup>2</sup> pour un montant de 33 000 euros HT. Monsieur le Maire souligne l'importance de cette acquisition afin d'aboutir sur un projet cohérent en liaison direct sur le pôle Mairie, école, micro-crèche, épicerie, salle de sports. Il souhaite qu'en cas d'achat à la société 3f Immobilière Rhône Alpes, cette dernière traite la façade de la nef de la petite chapelle. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette acquisition qui approuve à l'unanimité.

#### Convention avec le Syndicat Intercommunal Des Rives pour le Relais Assistants Maternels ( DE 2018 003)

Monsieur le Maire présente la convention de fonctionnement avec le Syndicat Intercommunal Des Rives concernant le relais assistants maternels. Cette convention définit les relations financières et les modalités de fonctionnement entre le SIDR qui porte la compétence du RAM et les 4 communes signataires.

M. le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil de se prononcer sur cette dernière.

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### Désignation de membres au sein de l'association de gestion de la MARPA ( DE 2018 004)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de désigner 2 représentants titulaires au sein de l'association de gestion de la MARPA ainsi que 2 suppléants. Monsieur le Maire se propose comme membre titulaire avec M. FOURNIER Jean-Michel. Il propose Cédric PATOUILLARD et Thierry GUYON comme suppléants.

Il indique que l'association comptera 29 membres dont 15 de droit. L'Assemblée Générale Constitutive se tiendra le 5 avril prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

#### Avis sur le dossier d'extension d'un élevage porcins sur la commune de Saint-Ferréol d'Auroure ( DE 2018 005)

Monsieur le Maire évoque l'enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant le dossier déposé par le GAEC ESCOFFIER en vue de l'extension d'un élevage porcin au lieu-dit Montauroux sur la commune de Saint-Ferréol d'Auroure.

Le dossier complet est disponible en Mairie. L'impact pour la commune de Saint-Maurice se situe essentiellement au niveau du plan d'épandage. Monsieur le Maire demande au Conseil de donner un avis sur ce dossier ; ce dernier émet un avis favorable moins 3 abstentions.

#### Adhésion à la compétence optionnelle du SIEL EPAT ( DE 2018 006)

Le SIEL propose l'activité complémentaire « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et ainsi évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

En effet, dans le cadre de la compétence optionnelle "E.P.A.T.", le SIEL est en mesure de répondre aux certificats et autorisations d'urbanisme en prenant en compte la capacité du réseau d'infrastructures du réseau de télécommunication et de communication électronique afin de favoriser la coordination des travaux et le déploiement du réseau fibre et ainsi diminuer les dépenses publiques.

De plus, le 17 août 2015, la promulgation de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a introduit des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et de réduction de la facture énergétique de la France par la transformation du modèle énergétique national.

Le SIEL propose ainsi d'ajouter un volet « énergie » à sa mission de conseil en direction des collectivités soucieuses de s'engager dans la lutte contre le dérèglement climatique et la protection des ressources naturelles.

Cette compétence comporte ainsi 2 options :

Option 1 – Un conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement, incluant une expertise sur les différents réseaux (électricité, télécommunication et communications

électroniques, éclairage public) et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser.

Option 2 – Un conseil administratif et technique lors de l'élaboration, la révision générale des PLU/PLUi sur le volet « réseaux », ainsi qu'une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale.

L'adhésion à cette nouvelle compétence est prise pour une période minimale de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction par analogie avec les autres compétences optionnelles mises en place par le SIEL.

Le montant de la contribution que la commune s'engage à verser au SIEL est fonction du nombre d'habitants et du régime de perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité selon le tableau des contributions joint en annexe de la convention cadre.

L'analyse du réseau d'infrastructures du réseau de télécommunication et de communication électronique dans le cadre de l'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme est un service intégré dans le cadre de l'adhésion de l'EPCI de la commune au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques.

La contribution pour l'option 1 est appelée pour chaque opération de pré-aménagement, modification, révision partielle des PLU, Taxe d'Aménagement..., soit 1 000 € par étude.

La contribution pour l'option 2 est appelée pour chaque opération d'élaboration ou révision générale des documents d'urbanisme, soit 1 300 € par étude.

Une convention-cadre, jointe, en détaille les éléments et précise certaines modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Décide que la commune adhère pour une durée minimale de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL,
- 2) S'engage à transmettre l'ensemble de ses demandes de certificats d'urbanisme opérationnel (CUB) et Autorisations d'Urbanisme au SIEL,
- 3) Choisit « l'analyse du réseau d'infrastructure de télécommunication et communication électronique »,
- 4) Choisit l'option 1,
- 5) Ne retient pas l'option 2,
- 6) Indique que la contribution relative aux options ne sera appelée que si une étude a été réalisée par le SIEL sur commande de la commune,
- 7) Autorise M. le Maire à signer la convention-cadre,
- 8) Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

#### **Informations diverses :**

-Monsieur MAYET, Adjoint en charge de l'urbanisme, fait le point sur différents dossiers en cours.

-M. FOURNIER évoque les travaux de l'ancienne caserne : M. MAGAUD, architecte, a été missionné afin de monter un dossier de consultation des entreprises avec en priorité la réfection de la couverture du toit.

-Un dossier a été constitué afin de bénéficier de subventions pour la réalisation de l'extension du réseau de chaleur pour la cantine et la garderie ainsi que la salle communale. Ces travaux se feront en partenariat avec le SIEL.

-Pour ce qui est de l'adressage, la distribution des numéros de rue est en cours dans les hameaux. Les numéros qui n'auront pas pu être distribués seront disponibles en Mairie.

-M. BONNET indique que l'année comptable 2017 devrait permettre de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 207 000 euros. Il faudra intégrer le reversement lié à la dissolution de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château, soit environ 103 000 euros. Une commission finance se tiendra prochainement et le prochain conseil traitera des questions budgétaires.

#### **Comptes rendus des commissions communales et intercommunales :**

- commission sociale : la commission travaille sur le nouveau planning pour la rentrée prochaine avec l'école à 4 jours. Une concertation sera faite avec les agents afin de finaliser de nouveaux emplois du temps.

Mme. BRUNON rappelle la consultation à venir pour le renouvellement du marché de la cantine scolaire. Les pièces du marché ont pu être élaborées avec un accompagnement par Saint-Etienne Métropole. Le marché sera publié pendant le mois de mars.

Mme. BRUNON indique également que les agents ont rendu le questionnaire relatif à la qualité de l'air, permettant ainsi de finaliser le diagnostic.

Pour ce qui est du centre de loisirs de février, les inscriptions sont closes et il affiche complet sauf pour le mercredi.

- commission communication : Mme. MERLE fait part du souhait du SIVO d'organiser le prochain concert sur la commune au printemps 2019 pour des questions de programmation.

La maquette du bulletin est en cours de réalisation ; la distribution aura lieu en mars.

La commission va travailler sur la mise en place d'un règlement pour l'attribution des subventions aux associations.

**Le prochain conseil aura lieu le 2 mars 2018 à 18h30.**